

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1161

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Grigny

Objet : Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1161**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Grigny

Objet : Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération de mise aux normes du système d'assainissement à Givors et Grigny fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021 et a déjà fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme, par délibération n° CP-2021-0602 du 31 mai 2021.

I - Contexte

Le système d'assainissement des Villes de Givors et Grigny est composé du réseau de collecte, géré par la Métropole de Lyon, du réseau de transport et du traitement des effluents assurés par le Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG). Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue et de sa mise en conformité réglementaire, la Métropole s'engage auprès du SYSEG et des acteurs institutionnels (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Direction départementale des territoires, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) à réaliser un programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement 2020-2030. Ce programme est annexé à la convention relative au transport et au traitement des eaux usées en provenance des communes situées sur le territoire de la Métropole dans les installations du SYSEG, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les objectifs principaux sont de réduire l'impact des déversoirs d'orage sur les milieux récepteurs, tendre vers la mise en conformité du réseau de collecte des eaux usées, lutter contre l'intrusion des eaux claires parasites permanentes dans les réseaux et améliorer les performances de la station d'épuration.

En 2021, des travaux ont été réalisés pour déconnecter le ruisseau du Froidefeuille du réseau d'assainissement et ainsi permettre une meilleure séparation des réseaux d'assainissement du milieu naturel.

Dès 2022, dans la continuité des actions, d'ores et déjà mises en œuvre, les études et travaux proposés, dans la présente délibération, permettront d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et limiter les volumes d'eaux claires parasites transitant dans les réseaux.

II - Description du projet

Dans le cadre des opérations réalisées en 2021 pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites au réseau d'assainissement, des travaux ont pu être réalisés sur le ruisseau Froidefeuille et dans le quartier Leclerc. Pour finaliser ces premières tranches de travaux, des réfections de voirie et des adaptations des réseaux

d'assainissement interceptés doivent encore être mises en œuvre.

Ainsi, les compléments suivants sont nécessaires :

- réfections de voiries et trottoirs : 300 000 € HT,

- la reprise ponctuelle des collecteurs d'eaux usées et branchements associés, sous les voiries connexes à la rue Pierroux où le ruisseau du Froidefeuille a été déconnecté : reprise de 200 m de collecteur Ø300 mm rue Marcel Paul et de 200 m de collecteur Ø400 mm rue Émile Zola, pour un montant de 320 000 € HT. Ces travaux permettront de réhabiliter ces réseaux tout en améliorant les conditions d'écoulement d'eaux (réseau sans pente actuellement).

Les collecteurs des rues Bonnefond à Givors et Sabatier à Grigny sont en très mauvais état et génèrent des arrivées d'eaux de nappe importantes dans les réseaux. Leur réhabilitation *via* la pose de nouveaux ouvrages de dimension équivalente est nécessaire :

- 220 m de collecteur eaux usées de diamètre Ø300 mm sur la rue Bonnefond à Givors et reprise des branchements associés, pour un montant de 130 000 € HT,

- 55 m de collecteur eaux usées de diamètre Ø500 mm et 200 m de Ø300 mm sur la rue Sabatier à Grigny, pour un montant de 150 000 € HT.

Des études complémentaires sont également nécessaires pour améliorer le fonctionnement des réseaux au niveau de la ZAC VMC.

L'objectif sur ce secteur est double :

- renvoyer les eaux issues du talweg du Cras/ruisseau du Craset vers le Gier au lieu de les collecter dans le réseau unitaire comme c'est actuellement le cas,

- améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement en amont du poste de relèvement Freydière, notamment par temps de pluie.

Ces études complémentaires sont estimées à 100 000 € HT.

III - Coût du projet

Le montant à court terme de ces travaux complémentaires est estimé à 1 000 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement.

Suite aux études complémentaires sur le secteur de la ZAC VMC, des compléments de travaux seront nécessaires en 2023-2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les études et travaux relatifs à la déconnexion du ruisseau du Froidefeuille à Givors, dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement du SYSEG.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 1 000 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 975 000 € HT en 2022,

- 25 000 € HT en 2023,

en dépenses, sur l'opération n° 2P19O8556.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 000 000 € HT en dépenses et de 290 000 € HT en recettes au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 1 000 000 € HT en dépenses et de 290 000 € HT en recettes de la précédente délibération de la Commission permanente n° 2021-0602 du 31 mai 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275217-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
